المملكـــة المغربيـــة
Royaume du Maroc

الصندوق المغربي للتقاعد
ⵜⴰⴼⵏⵉⴽⵜⵜⴰⵎⵖⵔⴰⴱⵉⵜⵏⵜⵏⴰⴼⵜ
Caisse Marocaine des Retraites

قطـــب المـــوارد
Pôle Ressources

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°29/2023/D.A.L.

- Réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, à l'auto-entrepreneur, à la coopérative et à l'union de coopératives –

-Séance Publique-

Le **12 Septembre 2023 à 09H30**, il sera procédé, dans les bureaux de la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) sis à Avenue Al Araar, Hay Ryad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'**acquisition d'une solution SD-WAN pour les délégations régionales de la Caisse Marocaine des Retraites.**

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. ou à partir du portail de la Caisse Marocaine des Retraites www.cmr.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Neuf Mille Dirhams (9 000,00 DH).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de **460 800,00 DH TTC** (Quatre Cent Soixante Mille Huit Cents Dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement du 14 Octobre 2022 relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse Marocaine des Retraites.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics, conformément à l 'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires**.**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 12 du règlement de consultation.
En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°3011.13 du 24 hija 1434 (30 Octobre 2013) et de l'article 139 du Règlement du 14 Octobre 2022 relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse Marocaine des Retraites, il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux **petites et moyennes entreprises nationales, à l'auto-entrepreneur, à la coopérative et à l'union de coopératives**. Aussi les concurrents concernés sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité et l'article **13** du règlement de consultation.